

ACCUEILLIR ET FAIRE GUIDER LES SECOURS

Faire ouvrir l'accès à la voie engin

Dans le cas des IGH, il arrive souvent que la voie engins arrivant jusqu'au seuil soit condamnée par une chaîne voire une barrière escamotable. Il peut en être de même pour les autres établissements.

Il est du ressort du chef de poste de désigner un membre du personnel, qui peut être un agent de sécurité, pour aller déverrouiller ces obstacles.

Cette personne devra rester en place en attendant les secours afin d'empêcher que ce soit d'entraver l'accès dans un premier temps et de pouvoir guider les secours ensuite.

Méthodologie des rappels prioritaires des ascenseurs

Ascenseur prioritaire : *appareil muni d'un dispositif permettant sa mise en œuvre lors d'intervention des secours dans établissement malgré la consignation au RDC des autres appareils.*

En cas de sinistre dans un établissement, il est déconseillé d'utiliser les ascenseurs pour procéder à l'évacuation. En fonction de l'installation dont il dispose, le chef de poste rappellera et consignera toutes les cabines au niveau d'accès des secours.

Cependant, il veillera à mettre à la disposition des secours les ascenseurs prioritaires pour leur permettre d'intervenir rapidement dans les étages.

Pour une installation sophistiquée, le rappel des ascenseurs pourra se faire depuis lui poste de sécurité où est généralement visualisée la position des cabines. Il suffira de déclencher leur rappel en activant une procédure définie par le constructeur.

Pour une installation plus simple, il faudra que le chef de poste envoie un agent de sécurité qui, avec une clé universelle, rappellera le ou les ascenseurs et les bloquera portes ouvertes. Pour des raisons opérationnelles évidentes, cette clé sera ensuite remise aux services de secours, qui en disposeront à leur guise.

ACCUEILLIR LES SECOURS

En fonction des caractéristiques et des consignes de l'établissement, le chef de poste s'assurera que **l'accueil des secours est réalisé dans les meilleures conditions et délais**. Il prendra rapidement une **liaison avec le chef des secours**.

- Il le **renseignera par un bref compte rendu**, du lieu exact du sinistre, des risques particuliers, de son évolution et des moyens mis en œuvre (*extincteurs, désenfumage, coupure énergie, etc.*).
- Il sera à même de **dire si l'évacuation est toujours en cours ou terminée** ainsi que la position des victimes éventuelles.

- Il remettra au chef des secours **les plans, consignes** (*POI par exemple*), **clefs** (*passes, clefs d'ascenseurs, etc.*) et dans certains cas **du matériel de liaison** tel que téléphones (*SAS IGH*), radios, etc.
- Il pourra **mettre à disposition des Sapeurs-Pompiers, des agents de sécurité** qui peuvent éventuellement les accompagner, car l'agent de sécurité connaît parfaitement l'établissement ce qui, pour les secours, est essentiel.
- Il en sera de même pour **les agents des services techniques**, qui, pour les mêmes raisons, mais sur des installations bien définies, peuvent être d'une grande utilité.
- Il continuera à **renseigner la main courante**.